

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 7 juin 2021

Date de convocation : 3 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-43 : Cession de terrain

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition de NOEKIDS INVEST pour l'acquisition des parcelles situées chemin de l'église, à côté de la maison Pétrique, pour y construire une micro-crèche Montessori de 10 berceaux.

Il s'agit de la parcelle AC 803 de 744 m² (parcelle nue / terrain à bâtir) et d'une partie de la parcelle AC 805 (pour 251 m²) sur laquelle se trouve un bâtiment en ruine (ancienne dépendance/garage). L'ensemble des 2 parcelles représente une superficie de 995 m² conformément au document d'arpentage joint à la présente délibération.

M. le Maire précise que le service des Domaines a estimé l'ensemble des parcelles d'une surface totale de 995 m² à 50 000 € HT (pas de TVA) dans un avis en date du 31/05/2021.

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 31 mai 2021,

Considérant la proposition de NOEKIDS INVEST,

M. le Maire propose de fixer le prix de vente de ces parcelles destinées à un l'implantation d'une micro-crèche 50 000 € nets, conformément à l'avis des Domaines.

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE ce projet de cession au prix de 50 000 € HT (pas de TVA)

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique et tout document afférent à ce dossier.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	1

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

